



Dépôt de feuilles mortes

Du 1^{er} octobre au 15 novembre
À l'Hôtel de Ville, au 100, place de la Mairie
dans les conteneurs identifiés à cet effet.

EN VRAC

S.V.P., videz vos sacs/boîtes et disposez-en correctement « déchet/recyclage »

Accepté : feuilles mortes & herbes



Refusé : sacs, boîtes, branches, déchets

